

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le seize du mois de décembre, à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : M ANDRIEU Eric, ARCIS Michel, Mmes BALDET Maryse, BERRY Josette, MM. CHAZALON Didier CRESPIY Philippe, DIDIERJEAN Renaud, Mmes FAURE Françoise, FOURNEL Michèle, MM GALLAND Alain, GIRAUD Christophe, LAC Régis, MOUNIER Michel, PANNEFIEU Jean-Paul, M. VEY Patrick

Absents représentés : Melle AVOUAC Sophie, MM MARCON Maurice, NICOLAS André, Mme VAGGIANI Renée

M GIRAUD Christophe a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Concernant le SICTOM, il a été noté « une augmentation croissante des déchets ». Jean-Paul PANNEFIEU précise que le tonnage n'est pas en augmentation pour notre secteur et demande donc à apporter une modification au texte initial.

Le compte rendu est approuvé avec 6 abstentions.

Présentation des différentes réunions

Offre touristique le 9 décembre : développement de l'activité touristique autour du Monastier et du Centre Culturel.

Marché de Noël le 12 décembre : fréquentation en hausse par rapport à 2009 et augmentation du chiffre d'affaire des commerçants. Les exposants sont très satisfaits de l'accueil qui leur est réservé pour cette journée.

Délibérations diverses

- **Tarifs** : Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer les tarifs pour 2011. Un débat s'instaure au sujet des tarifs de l'eau et de l'assainissement. Régis LAC présente une étude sur les recettes encaissées en 2010. Il précise qu'une recette supplémentaire de 12 000 € a été encaissée en 2010 pour l'eau et 13 197 € pour l'assainissement (soit 25 271 € au total) suite au travail de recensement et de facturation de tous les compteurs. Ces recettes supplémentaires ne suffiront cependant pas à financer les travaux très importants sur les réseaux qui sont à venir, tant sur en ce qui concerne l'entretien courant, compte tenu de l'état de ce réseau ancien, qu'en matière d'investissement dans les parties entièrement restaurées. Didier CHAZALON précise que la loi sur l'eau impose que le budget eau s'équilibre sans avoir recours à une subvention du budget commune. Les investissements importants en cours et à venir doivent donc être couverts par le budget. Seule une augmentation du prix de l'eau peut permettre de financer ces travaux sans déséquilibrer ce dernier. Une proposition de tarif unique pour les 3 tranches pourrait être envisagée. Michèle FOURNEL souhaiterait qu'un tarif spécial soit appliqué aux maisons de retraite compte tenu de leur statut spécifique. La possibilité d'appliquer un tarif pour les professionnels est aussi évoquée. Didier CHAZALON précise cependant qu'il ne peut y avoir de tarif différencié. Une augmentation du prix du mètre cube est donc proposée pour chacune des tranches afin de couvrir les différentes dépenses : le mètre cube passe donc de 0 € 80 à 0 € 90 pour la tranche de 1 à 150 m³ ; de 0 € 60 à 0 € 90 pour la tranche de 150 à 300 m³, et de 0 € 45 à 0 € 60 pour la tranche située au-delà de 300 m³. Monsieur le Maire rappelle que le coût du traitement de l'eau ne fera qu'augmenter dans les années à venir, tant sur le plan local qu'au niveau national, et que seule une gestion raisonnée et rigoureuse pourra permettre à la commune de limiter les hausses. Il souligne aussi que la meilleure façon de réduire le montant de la facture d'eau est encore d'économiser ce précieux liquide, ce que chaque usager est en mesure de faire. Ces tarifs pour

l'eau et l'assainissement sont adoptés avec 1 voix contre et 6 abstentions. Les autres tarifs présentés ci-dessous sont adoptés avec 1 abstention.

Location de la salle des fêtes avec la cuisine (caution de 800 € et attestation d'assurance fournie)

Restaurateurs de la commune	280 €
Restaurateurs hors commune.....	280 €
Repas privé commune.....	280 €
Repas privé hors commune.....	550 €
Associations de la commune	100 € sans restaurateurs
Associations hors commune.....	300 € sans restaurateurs

Location de la salle des fêtes sans la cuisine (caution de 800 € et attestation d'assurance fournie)

Privé de la commune.....	150 €
Privé hors commune.....	350 €
Assemblée générale de banque.....	350 €
Ventes commerciales.....	400 €
Associations de la commune.....	100 € (Gratuité si spectacle ou animation ouvert au public)
Associations hors communes.....	200 €
Associations CCPM.....	150 €
Spectacles et manifestations écoles	Gratuit
Associations caritatives locales.....	Gratuit
Associations commune pour activités	100 € (annuel)
Associations hors commune pour activités	150 € (annuel)

Location de la salle de la vicairie

Aux particuliers avec un maximum de 19 personnes.....	60 € (chauffage compris)
Assemblée générale, réunion (banque, assurance, MSA)....	100 €
Associations commune pour activités	100 € (annuel)
Associations hors commune pour activités	150 € (annuel)

Location de la salle du camping selon disponibilité

Aux particuliers.....	70 € (1er mai-30 septembre 100 € (1er octobre -30 avril)
Aux associations de la commune.....	70 €

Eau

Abonnement	51 €
Le m3 de 1 à 150	0,90 €
Le m3 de 151 à 300	0,90 €
Le m3 au dessus de 301 m3.....	0,60 €

Assainissement

Abonnement	51 €
Le m3 d'eaux résiduelles.....	0,85 €

Cantine

Le ticket cantine.....	3,20 €
------------------------	--------

Cimetière

Concession nouveau cimetière	800 €
------------------------------------	-------

une personne	400 €
Concession ancien cimetière	600 €
une personne	300 €
Columbarium (1 niche de 4 places).....	1585 €
Renouvellement d'une concession	500 €
Renouvellement d'une concession 1 personne	400 €

Prêt de matériel

	Barrières Vauban	Chaises	Tables	Sono	Barnum	Podium
Associations de la commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit Caution 300 €	gratuit (caution 400 €)	gratuit (caution 400 €)
Associations hors commune	35 € par tranche de 10	15 € par tranche de 50 chaises	2 € la table	non	non	2 € le module (caution 400 €)
Privés de la commune	35 € par tranche de 10	15 € par tranche de 50 chaises	2 € la table	non	non	2 € le module (caution 400 €)
Privés hors commune	non	20 € par tranche de 50 chaises	5 € la table	non	non	non
Communes de la CCPM	35 € par tranche de 10	10 € par tranche de 50 €	2 € la table	non	10 €	2 € le module
CCPM	Gratuit	Gratuit	Gratuit	non	Gratuit	Gratuit
Autres communes	40 € par tranche de 10	20 € par tranche de 50 chaises	5 € la table	non	non	3 € le module

Piscine

	Le ticket	Carte 10 entrées	Abonnement
Adultes	2,50 €	20,00 €	45,00 €
Tarif réduit Etudiants-enfants (4-16 ans)	1,20 €	10 €	23 €
Classe piscine Colonie, Centres de Vacances	0,80 € sur facture		

Le tarif « visiteur » est supprimé à la demande du maître nageur, la piscine ne disposant pas d'un

endroit spécifique pour accueillir les visiteurs.

Musée Municipal

Adultes	2,50 €
Tarif réduit groupe de 10 personnes et +	1,50 €
Scolaires.....	0,50 €
Scolaires de la Commune encadrés.....	Gratuit

Camping Municipal

Par emplacement	4,00 €
Par campeur (forfait eau + 1 jeton par campeur)	2,25 €
Par Véhicule	1,25 €
Par branchement électrique.....	2,50 €
Le jeton de douche supplémentaire.....	1,60 €
Animaux de compagnie	0,50 €
Emplacement Camping-car	5,00 €
Jeton Machine à laver	4,00 €

Randonneurs à pieds et à vélo:

Forfait emplacement + 1 campeur.....	4,00 €
--------------------------------------	--------

Chalets

Basse saison: -Du 1 janvier au 12 février -Du 12 mars au 9 avril -Du 7 mai au 28 mai -	180 €
Moyenne saison: - Du 28 mai au 2 juillet -Du 27 août au 24 septembre	210 €
Vacances hiver et pâques: -Du 12 février au 12 mars -Du 9 avril au 7 mai -Du 17 décembre 2011 au 7 janvier 2012	230 €
Saison: -Du 2 juillet au 16 juillet -du 20 août au 27 août	230 €
Haute saison: -Du 16 juillet au 30 juillet -Du 30 juillet au 13 août -Du 13 août au 27 août	380 € 420 € 380 €
Week-end	80 € sans chauffage 100 € avec chauffage

Gîte d'étape

La nuitée par personne	13 €
Tarif groupe (19 personnes).....	19 €

Droit de pesage pont bas

Pesée unique (véhicule, remorque)	8,00 €
Pesée +tare (véhicule, remorque)	10,00 €

Droits de pesage animaux

Veau, bovin, équidé, porc par tête.....	2,50 €
Pesage hors marché.....	5,00 €

Droits de pesage et droits de place Marché Ovins

-De 1 à 5	2,00 €
-De 6 à 10	3,00 €
-De 11 à 15	4,50 €
-Plus de 16	6,00 €

Droits de place

Veau, bovin, équidé, porc par tête	
Forains prix de base minimum	2,00 €
Le mètre linéaire pour étalage forain	0,50 €
Volle primeur.....	4,00 €/jour
Varraud fromage.....	200,00 €/année
Beaumel primeur.....	5,00 €/jour
Fargeau poissonnier, camion pizza.....	200,00 €/année
Chanal cycles.....	90,00 €/
Camion outillage	50,00 €/jour
Cirque, spectacle.....	30,00 €/spectacle

Carnets

Carnets de couleur jaune	2,50 €
Carnets de couleur blanche	1,00 €
Carnets de couleur rose.....	5,00 €
Carnets de couleur verte	10,00 €
Carnets de couleur bleue	20,00 €

Fête foraine

Place du couvent	
-Auto Chabanon	125 €
-Jeux	17 €
-Manège enfants Rossi.....	55 €
-Tir Bénonie	15 €
-Frites	30 €
Place François d'Estaing	
-Tir Rossi.....	30 €

Tennis plein air (Tarif horaire)

Joueurs de la commune	3,80 €
Joueurs extérieur de la commune	5,30 €

Salle omnisports (boulodrome)

Privé apéritifs	70,00 €
Location (Commune et CCPM)	25,00 € par mois

Bibliothèque

habitants	Autres
Commune	Commune

Abonnement famille.....	20 €	25 €
Abonnement adulte	15 €	20 €
Abonnement enfant	3 €	3 €
Abonnement maisons de retraite et convalescence		150 €

- **Devis compteurs d'eau** : Monsieur le Maire rappelle qu'il avait précédemment été décidé d'appliquer un tarif de 800 € pour la pose d'un nouveau compteur d'eau. Il indique cependant que dans certains cas, ce forfait est loin de couvrir le montant des travaux. Après en avoir délibéré, le conseil, avec 1 abstention, confirme le montant de 800 € pour la pose d'un compteur d'eau situé à moins de 5 mètres du réseau mais ajoute qu'un devis sera proposé pour toute intervention située au-delà de 5 mètres. .
- **Décisions modificatives** : le Conseil approuve à l'unanimité les décisions suivantes :
 - o Budget commune :
 - 616 (assurances) : - 3550 €
 - 6226 (honoraires) : - 1000 €
 - 6416 (emploi d'insertion) + 1 343 €
 - 64168 (autres emplois d'insertion) : + 3 207 €
 - 21312 op 12 (bâtiments) : - 2 500 €
 - 2188 : + 2 500 €
 - 2151 : - 45 750 € (intégration du terrain de la Maison de Convalescence)
 - 2767 : + 45 750 €
 - D 6811 : 0.19 €
 - R 2802 : 0.19 €
 - 2151 op 13/040 : +30 045.80 € (travaux en régie)
 - 722/040 : +30 045.80 €

Par ailleurs, ainsi que le prévoit la réglementation et après en avoir délibéré, le Conseil autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissements en 2011 à concurrence de 25 % du budget 2010 jusqu'au vote du budget 2011.

- **Avenants salle d'exposition** : Monsieur le Maire présente les avenants concernant la salle d'exposition :
 - Avenant 3 au lot 4 (menuiserie) :
 - o Intégrer les demandes de la DRAC pour sécuriser la salle d'exposition avec des serrures trois points aux portes et des volets intérieurs aux fenêtres : le montant de l'avenant est de 11 415 € HT
 - Avenant 4 au lot 8 (chauffage ventilation) :
 - o Intégrer les travaux nécessaires au déplacement du réseau de chauffage gênant la réalisation des travaux d'accès à la future chaufferie bois ainsi que les travaux des caniveaux chauffants au droit des accès à la salle d'exposition. : le montant de l'avenant est de 3 448.75 € HT
 - Avenant 3 au lot 11 (serrurerie) :
 - o Fabrication et pose de garde corps extérieur et de grilles de défense : le montant de l'avenant est de 2 600 € HT.
 - Avenant 4 au lot 10 (Electricité) :
 - o Intégrer les travaux supplémentaires suivants : alarme antivol dans la salle d'exposition, modification de l'éclairage du hall d'accueil et de l'entrée des sanitaires, rajout d'une prise tétraphasée : le montant de l'avenant est de 4 280 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 6 abstentions, approuve les avenants présentés.

- **Devis entreprise CHAPUIS** : Monsieur le Maire présente deux devis concernant la salle d'exposition :
 - o Fourniture et pose d'un cylindre type SERIAL, clefs, dessus de marche en chêne à vernir, pose collée sur support béton, y compris création d'une tablette : 1 516.80 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 6 abstentions, approuve le devis de 1 516.80 € HT.

- **Avenant marché aux bestiaux** : Monsieur le Maire présente un avenant concernant le marché aux bestiaux :
 - Avenant 1 au lot 8 (Electricité) :
 - o Fourniture et pose de convecteurs, mise hors gel local sanitaire : le montant de l'avenant est de 939.21€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 6 abstentions, approuve l'avenant présenté.

- **Admission en non valeur** : Monsieur le Maire présente l'état des côtes devenues irrécouvrables malgré les diverses recherches et poursuites effectuées par le Trésorier Municipal : rôle de l'eau : 96.87 € ; rôle de l'assainissement : 90.42 €. Le Conseil approuve avec 1 abstention l'allocation en non valeur de ces produits.

- **Versement subventions** : Ainsi qu'il avait été prévu aux budgets primitifs, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à procéder au versement de la subvention de 20 000 € prévue du budget communal sur le budget camping et de 6 000 € sur le budget CCAS. Le conseil approuve à l'unanimité.

- **Révision des honoraires de maîtrise d'œuvre pour la muséographie** : Monsieur le Maire présente un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre de BASALTE concernant l'aménagement de l'espace culturel. Le montant de la rémunération a été réajusté en fonction du montant final des travaux et passe de 12 730.89 € TTC à 13 602.66 € TTC.
Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 6 abstentions, approuve cet avenant.

- **Ligne de trésorerie** : la ligne de trésorerie de 400 000 € souscrite auprès du Crédit Agricole arrive à échéance le 10 janvier prochain et Monsieur le Maire propose au Conseil de la renouveler. Régis LAC précise que cette ligne de crédit est souscrite sur le budget Commune et est utilisée en attendant le versement des subventions relatives aux investissements. Le Conseil approuve à l'unanimité.

- **Règlement sur l'eau** : Monsieur le Maire présente un projet de règlement sur l'eau pour les abonnés du réseau de Châteauneuf. Il précise qu'il est inspiré du règlement du Rocher Tourte et qu'il a été adapté pour le réseau de la Commune. Ce document sera consultable en Mairie et pourra être remis à toute personne intéressée. Il permettra de fixer clairement les règles de fonctionnement du service. Un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal à ce sujet. Le Conseil approuve avec une abstention ce nouveau règlement.

- **Convention Châteauneuf – Rocher Tourte** : Patrick VEY, président du syndicat des eaux du Rocher Tourte, présente un projet de convention destinée à définir les modalités d'approvisionnement du village de Saint Victor par la commune en cas d'incapacité du Syndicat du Rocher Tourte à fournir l'eau demandée, en période de pénurie par exemple. Il souhaite que le prix de l'eau fournie au syndicat corresponde au prix du captage, sans majoration ni prix d'acheminement puisque c'est le syndicat qui s'en chargera. Il demande aussi que la redevance pollution ne soit pas appliquée car l'eau est fournie par une collectivité à une autre collectivité publique ; c'est le syndicat qui la facturera à ses abonnés. Monsieur le Maire propose de vérifier s'il est possible de ne facturer que l'eau consommée, sans y

appliquer cette redevance et suggère de reporter l'approbation de cette convention au prochain conseil.

- **Aménagement du plan d'eau** : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un avis d'appel public à concurrence doit être lancé prochainement pour l'aménagement du plan d'eau du Moulin de Savin. Après en avoir délibéré, le Conseil, avec 1 abstention et 5 voix contre, approuve le lancement de la procédure de marché à procédure adaptée pour l'aménagement du plan d'eau du Moulin de Savin et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce y relative. Monsieur le Maire précise que les travaux devraient débuter en mars pour pouvoir mettre le plan d'eau en service au 1^{er} juillet 2011.
- **Sécurisation du Trésor** : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une partie du Trésor Abbatial devrait être déplacé dans l'Espace Culturel et mis en sécurité, les services de l'Etat compétents ayant émis un avis favorable à ce déplacement. Il précise qu'une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Général de la Haute-Loire pour la mise en sécurité et la présentation des objets choisis. Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Loire en vue de la sécurisation du Trésor Abbatial dans l'Espace Culturel.

Questions diverses

- **Eclairage public** : Monsieur le Maire indique que certaines communes aimeraient voir diminuer leur facture d'éclairage public et estiment qu'il n'est pas forcément utile d'éclairer les chaussées, les monuments et les trottoirs toute la nuit. En s'appuyant sur le Grenelle de l'environnement qui a été mis en œuvre pour réduire le gaspillage énergétique et limiter l'impact environnemental, Monsieur le Maire propose d'étudier la possibilité de couper l'éclairage public à certaines heures de la nuit, comme cela se pratique déjà dans plusieurs communes. Cette coupure pourrait intervenir de 1 heures 30 à 4 heures 30 par exemple. Sur le plan juridique, l'éclairage public n'a aucun caractère obligatoire. Pour l'année 2010, Régis LAC ajoute que le coût de l'éclairage public a été d'environ 2 700 € pour les villages et 17 500 € pour le bourg. Il estime qu'une coupure de 3h chaque nuit permettrait d'économiser entre 6 000 et 7 000 € chaque année. Renaud DIDIERJEAN craint que cette initiative ne favorise le vandalisme et les cambriolages, notamment des commerces. Monsieur le Maire suggère de ne tenter l'expérience que sur un secteur donné. Michel MOUNIER propose de faire un essai sur la déviation, en enlevant dans un premier temps le fusible d'un candélabre sur deux. Cette idée est retenue. La question sera à nouveau traitée lors du prochain conseil.
- **Heures supplémentaires** : Monsieur le Maire rappelle la question évoquée au dernier conseil concernant le paiement des heures supplémentaires. Il indique que selon l'article 3 du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 dispose que le choix de rémunérer les travaux supplémentaires ou de faire récupérer le temps passé à les accomplir relève du pouvoir discrétionnaire de l'autorité territoriale, donc du maire.
- **Bilans** : la fréquentation du musée municipal est en hausse pour 2010 alors que celle du camping est en légère baisse. Monsieur le Maire indique qu'un bilan des entrées à la piscine sera établi lors du prochain conseil pour voir si la fermeture du plan d'eau a eu une conséquence sur la fréquentation de la piscine.
- **Soldes de fonctionnement eau et assainissement** : Régis LAC explique que les budgets eau et assainissement présentent respectivement une Capacité d'Auto Financement brute de 16 679 € et 15 606 €.
- **Recensement** : le dernier recensement révèle une hausse de la population de 56 habitants par rapport au dernier recensement de 2007. La population actuelle est donc de 1794 habitants.

- **Résultats de la production photovoltaïque** : Monsieur le Maire présente les résultats de la production des panneaux photovoltaïques du gymnase. Ils sont légèrement supérieurs aux estimations et permettent donc de couvrir largement la charge d'emprunt correspondante.
- **Courriers Comité des Fêtes** : Monsieur le Maire donne lecture de deux courriers du Président du Comité des Fêtes. Monsieur Christian BACHET informe le Conseil de sa démission en qualité de président et des raisons qui l'ont poussé à prendre cette décision. Il précise que personne ne souhaite prendre sa succession. La dissolution du Comité interviendra au 1^{er} semestre 2011. Josette BERRY précise que seules 2 personnes sur 9 étaient en mesure de poursuivre leur engagement, ce qui n'est bien évidemment pas suffisant. Elle indique que les appels à candidature sont restés vains et rappelle que l'organisation des manifestations (vogue, transhumance, réveillon) représente un très gros travail qui n'est pas toujours reconnu. Maryse BALDET salue au passage l'engagement des membres de l'association. Monsieur le Maire déplore pour sa part cette situation et espère que d'autres bénévoles accepteront de prendre le relais. Il estime par ailleurs que la Commune n'a pas pour mission d'assurer une mission d'animation ou d'organiser ces manifestations. Par un second courrier, le Comité propose au Conseil d'utiliser les fonds dont il dispose encore pour acheter un défibrillateur qui pourrait être installé près du gymnase et de la Salle des Fêtes. Le Conseil accueille cette proposition avec enthousiasme.

Dates diverses

- Feu de Noël le 24 décembre
- Réveillon de la Saint Sylvestre.
- Vœux du Personnel le vendredi 7 janvier à 18 heures
- Vœux le dimanche 9 janvier à 11 heures

Prochain conseil le 27 janvier 2011 à 20 h.

La séance est levée à 22h40.